SIVOM communauté du Béthunois
Acteur de votre quotidien

BUREAU SYNDICAL

Procès-Verbal n° 151

Séance du 24 juin 2026

ORDRE DU JOUR

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2) DÉLIBÉRATIONS

POLE ENFANCE-JEUNESSE

1 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX LOCATIONS DE CARS AVEC CHAUFFEUR - RENOUVELLEMENT POUR LES ANNEES 2027-2030 - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE
Rapporteur : Charline DENIS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026 À 18 h 30

Nombre de délégués : 34

Date de la convocation et d'affichage : 18 juin 2026

Présents à la séance : 24

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des fêtes, à LABEUVRIERE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 18 juin 2026.

Etaient présents :
GOUILLART Pascale (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), BENTIVEGNA Jérémy (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), DENIS Charline (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), DUBOIS Bruno (Festubert), PEREIRA Fabrice (Fouquereuil), WERSINGER Agathe (Fouquières-lez-Béthune), LEGRAS Louisette (Gosnay), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), JOMBART Simon (Hinges), BERTIER Jacky (Labeuvrière), COQUERELLE Alain (Labourse), MOULIN Jérôme (Lapugnoy), BECU Pascal (Lozinghem), MARCELLAK Serge (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MORIEN Patrick (Vendin-lez-Béthune), LEGRAND Gisèle (Verquigneul)

Ont donné pouvoir :
GAROT Line donne pouvoir à MULLET Rosemonde

Etaient Absents Excusés :
DAGBERT Julien, VASSEUR Marc, HERNU Julien, LEFEBVRE Cédric, ROBBE Jérémy, MESUREUR Alexandra, HAPPIETTE Jean, DUCLOY Nadine, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie

Monsieur Jérémy BENTIVEGNA, délégué(e) de la commune de Béthune, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Bonsoir à toutes et à tous, merci d'avoir joué le jeu malgré l'alerte rouge canicule et ces conditions climatiques assez inédites dans la Pas-de-Calais. On va essayer de ne pas faire trop long ce soir.
Merci d'être venus. Je sais que dans chacune de nos communes on est quasiment tous en plan communal de sauvegarde. On prend des mesures d'urgence pour protéger les enfants, les personnes âgées, nos agents également. Les agents notamment des services techniques, les services opérationnels qui sont sur le terrain. Et puis on répond aux doléances de nos habitants, parfois un peu violentes parce qu'évidemment tout n'est pas adapté à des températures frôlant voire dépassant les 40 degrés. Et quand on en est à se battre au magasin entre communes pour acheter des ventilateurs, des climatiseurs avec le jeu des prix des fournisseurs qui vous disent ne plus en avoir mais pouvoir quand même s'approvisionner à un tarif supérieur, ça devient compliqué. Je pense qu'on fera un débrief collectif dans nos communes, peut-être ici aussi et à l'agglo de tous ces sujets. On verra s'il y a lieu de se fournir en matériel dit d'urgence, pour avoir du stock à pouvoir mettre en commun. Même si, quand il fait chaud, on en a tous besoin en même temps.
Je voulais également remercier Julie et l'ensemble des services du SIVOM, qui en grande autonomie ont pris les mesures nécessaires et automatiques pour notamment nos EHPAD, nos résidences autonomie, nos crèches… la fête de la crèche de Lapugnoy, qui devait avoir lieu ce matin, a par exemple été reportée. Les services techniques ont décalé leurs horaires de travail le plus tôt possible pour ne pas subir une trop forte exposition à la chaleur. Et puis on pense aux autres services qui travaillent dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles, mais qui restent à votre service. Dès qu'il y a une alerte météo, on mobilise les équipes. On n'envoie pas simplement des mails, on a vraiment des équipes d'astreinte disponibles. Vous appelez, on vient vous aider. Alors on n'a pas de stock de ventilateurs ni de climatiseurs, mais n'hésitez pas à nous solliciter en renfort des communes. Ça fait partie du jeu, vous faites partie du SIVOM, vous payez des cotisations annuelles pour ça, n'hésitez pas à solliciter les moyens intercommunaux en plus des moyens communaux si besoin. A chaque fois qu'il y a un mail d'alerte, il y a vraiment des gens derrière, une cellule de crise et surtout la capacité à intervenir. Et vous le verrez également tout à l'heure, il y a un deuxième niveau de réponse avec la Protection Civile. Les bénévoles du territoire et des territoires voisins peuvent nous donner un coup de main.
Je remercie Jacky d'avoir accepté de nous accueillir dans sa belle commune. Je suis sûr que tout le monde ne connaissait pas, puisque le territoire du SIVOM est étendu. Je le remercie parce que lorsqu'on s'est vu la première fois il y a 6 ans, il hésitait à rester au SIVOM, il n'avait pas beaucoup de compétences. Depuis, il a déroulé son mandat, il a adhéré à des compétences supplémentaires et sur ce deuxième mandat, on travaille bien ensemble. Merci pour ta confiance et pour la confiance de ta commune. Je vais te laisser dire un petit mot pour ouvrir ce Bureau et tu en diras un plus grand tout à l'heure au Comité à l'ensemble de l'Assemblée.

Jacky BERTIER :

Je vais être bref parce qu'effectivement je ferai plus long tout à l'heure. Merci à vous d'être présents ce soir, je suis très heureux de vous accueillir à Labeuvrière.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Jacky.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Par l'ordre établi, nous en arrivons à la commune de Barlin. Julien n'est pas présent, nous passons donc à la commune de Béthune. L'un des deux béthunois veut-il se dévouer ? Jérémy ?
Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Jérémy BENTIVEGNA soit désigné secrétaire de séance ?

Aucune, Jérémy tu es donc notre secrétaire de séance.

Nous n'avons qu'une délibération à l'ordre du jour. Vous avez dû recevoir il y a quelques semaines dans vos communes un mail concernant un groupement de commandes pour la location de bus. Je vais laisser Charline présenter la délibération mais je voulais, en préambule, dire que vous étiez de plus en plus nombreux à nous demander de faire des groupements de commandes. On va essayer de vous en proposer de plus en plus pour faire des économies d'échelle dans un certain nombre d'achats. On en reparlera avec vous pour savoir ce qui vous intéresse mais j'ai bien noté que le sujet était important pour tout le monde à l'heure où les finances communales sont en berne ou du moins rabotées régulièrement par les services de l'État. On va donc essayer de vous faire faire collectivement, et de nous faire faire collectivement des économies. Ça commence par les bus et on vous proposera d'autres choses prochainement.

1 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX LOCATIONS DE CARS AVEC CHAUFFEUR - RENOUVELLEMENT POUR LES ANNEES 2027-2030 - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Rapporteur : Charline DENIS

Par délibération du 22 juin 2022, le Bureau syndical a décidé la constitution d'un groupement de commande relatif aux prestations de location de cars avec chauffeur. Les marchés passés à ce titre arrivant à leur terme en décembre prochain, il est proposé de procéder au renouvellement de la procédure, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, décomposé en 4 lots comme suit :

. lot 1 : transports d'élèves – activités scolaires

. lot 2 : transports d'élèves et enfants – Voyages

. lot 3 : transports d'enfants – activités jeunesse

. lot 4 : autres transports d'adultes ou d'enfants organisés de façon ponctuelle

Compte-tenu, de la durée d'un an renouvelable trois fois tacitement, avec des montants maximums annuels dont le total est supérieur au seuil réglementaire imposant le recours à l'une des procédures formalisées prévues par le code de la commande publique, un appel d'offres ouvert sera lancé.

La convention constitutive prévoit les modalités de fonctionnement du groupement et sera approuvée par chacun des membres adhérents. Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est désigné en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, et assurera à ce titre l'ensemble des formalités inhérentes à la passation desdits marchés. La CAO d'attribution est celle du coordinateur. Les missions de coordination sont réalisées à titre gratuit.

Monsieur le Président invite le Bureau à :

-approuver la convention constitutive telle que ci-annexée, étant précisé que le SIVOM de la Communauté du Béthunois est désigné coordonnateur et qu'il est fait recours à la CAO du SIVOM pour l'attribution des accords-cadres.

-l'autoriser ou à autoriser la Vice-présidente déléguée à signer les actes relatifs à la constitution du groupement de commande.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget des services et communes concernés, chapitres et articles correspondants.

Charline DENIS :

Bonsoir à toutes et tous. Suite au précédent groupement de commandes pour la location de cars avec chauffeurs mis en place entre le SIVOM et les communes membres, il est proposé de renouveler le dispositif. Il s'agira de nouveau d'un accord-cadre à bons de commande, décomposé en 4 lots, pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est désigné coordonnateur du groupement de commandes et assurera à ce titre l'ensemble des formalités inhérentes à la passation desdits marchés. La CAO d'attribution est celle du coordonnateur. Les missions de coordination sont réalisées à titre gratuit.

Il est proposé d'approuver la convention constitutive telle qu'elle vous a été adressée en annexe de la délibération et d'autoriser la signature des actes relatifs à la constitution du groupement de commande.

Je tiens également à préciser que pour les communes qui adhèrent à ce groupement de commandes, les délibérations doivent passer en conseil municipal avant le 10 juillet.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Charline.

Est-ce qu'il y a des communes qui souhaitent adhérer à ce groupement de commandes et qui ne seraient pas en capacité de délibérer avant le 10 juillet ? C'est bon pour tout le monde ? Attention, vous n'êtes pas obligés d'adhérer. C'est une proposition de groupement de commandes, si vous voulez louer vos bus de votre côté c'est votre droit.
On donne une date butoir parce qu'on doit ensuite constater que le groupement de commandes est constitué avant de lancer les marchés publics.
En tous les cas, si c'est trop court pour cette fois-ci, il y aura d'autres groupements de commandes. Celui là est lancé pour un an reconductible 3 fois.
On espère avoir des bons prix malgré l'évolution du prix de l'essence. En général, deux candidats se positionnent, Keolis et Transdev, les deux acteurs majeurs du territoire. On verra s'il y en a d'autres. C'est la CAO qui attribuera.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C'était la seule délibération du Bureau Syndical, nous allons pouvoir maintenant rejoindre le Comité Syndical. Merci à tous.

Le président

SIVOM de la Communauté du Béthunois (62)

Le secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON

Monsieur Jérémy BENTIVEGNA